

## Règlement “Monte Ta Boîte En Deux Mois”

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

La Fondation CréActifs Initiatives, ayant son siège au 9 rue de Saint Petersburg, 75008 Paris, organise le parcours de formation d'aide à la création d'entreprises dénommé “Monte Ta Boîte en Deux Mois”. La participation est gratuite et sans engagement.

### **ARTICLE 2 : OBJECTIFS**

La Fondation CréActifs Initiatives a pour objet, dans une finalité d'intérêt général, d'œuvrer au développement de l'emploi par le soutien et la promotion de la démarche entrepreneuriale. C'est à cet effet, qu'elle organise le parcours de formation « Monte Ta Boîte En Deux Mois », un parcours de formation où plusieurs candidats auront l'occasion d'apprendre à créer une entreprise en deux mois, d'être orientés par des experts de l'entrepreneuriat et d'acquérir les connaissances indispensables à tous leurs projets de création d'entreprise.

### **ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS**

Le challenge est ouvert aux 18 – 30 ans :

- Étudiants
- Jeunes Actifs

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION :**

Les modalités de participation sont les suivantes :

- Toutes les informations relatives à l'inscription sont confidentielles. Les photos ou prénoms des participants peuvent apparaître sur le compte Facebook, Instagram, Twitter ou sur le site de la Fondation : <http://fondation-creactifs.org>.
- Les candidatures débutent le 27 Février 2019. Les candidats éligibles et intéressés doivent renseigner un dossier et le retourner à la Fondation avant le 01 Avril 2019 à minuit au plus tard.
- Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite de dépôt sera considéré comme nul.

### **ARTICLE 5 : LES ÉTAPES DU CHALLENGE**

#### **PREAMBULE :**

Le parcours de formation se déroule en deux mois et intègre 16 formations sur les thèmes de l'entrepreneuriat.

## **ETAPE 1 : SÉLECTION DES PROJETS SUR DOSSIERS**

La Fondation collecte l'ensemble des dossiers d'inscription jusqu'au 01 Avril 2019 à minuit et sélectionne le 03 Avril 2019 à 18h les participants après analyse de leurs motivations et leurs parcours.

Le 09 Avril 2019, les candidats devront se présenter au 9 rue de Saint Petersburg munis de leurs bulletins de participation et d'une pièce d'identité.

Chaque candidat doit apporter soit son ordinateur personnel, soit un cahier ou un bloc note (pour la prise de note).

## **ETAPE 2: CONFÉRENCES**

Les participants auront l'opportunité de pouvoir assister aux formations sur : L'entrepreneuriat, la réflexion autour d'un projet, les grandes étapes de la création, sur la gestion d'entreprise, ainsi que sur les étapes de développement d'une structure.

Ces grandes lignes représentent 16 formations qui ont pour objectifs d'orienter les participants et de leur donner les clés pour réussir toute démarche entrepreneuriale.

Dès le début de leur formation, les candidats devront préparer un Pitch vidéo de 3 minutes.

## **ETAPE 3 : LE PLAN**

Pour le plan, les candidats devront s'inspirer de toutes les formations dans l'objectif de faire un pitch pertinent et convaincant.

## **ETAPE 4: LE PITCH**

Le 02 Juin 2019 avant 00h, les candidats devront finaliser leurs présentations et l'envoyer par mail à [lea.magnani@creactifs.fr](mailto:lea.magnani@creactifs.fr)

Les caractéristiques :

- Format Vidéo (Avi, Mov, Qt, Mp4, Flv, Mpeg ... )
- 3 minutes
- Le participant présente son projet – face caméra.

**NB :** Vous pouvez agrémenter votre vidéo de musique, visuels ou autre pour plus d'originalité (si vous le souhaitez).

## **ETAPE 5: EVALUATION**

À l'issue des différentes présentations, les membres du jury étudieront les pitches et délibéreront selon plusieurs critères :

- La faisabilité du projet
- Le respect des différentes étapes de création d'entreprise
- La concordance entre la présentation et la formation reçue

- La cohérence du projet
- La présentation
- L'état d'esprit

#### **ARTICLE 6 : FIN DU PARCOURS DE FORMATION**

Le 06 Juin 2019, les candidats sont conviés à une soirée de clôture de la formation où ils pourront avoir leurs résultats.

#### **ARTICLE 7 : INTERPRETATION DU REGLEMENT**

La participation au parcours de formation "Monte Ta Boîte En Deux Mois" implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. La Fondation sera souveraine pour toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait à se poser, non réglée par celui-ci.

#### **ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES CANDIDATS**

Les participants s'engagent à répondre à toute demande d'information de la part de la Fondation et du jury qui serait justifiée par les besoins du parcours de formation.

#### **ARTICLE 9 : MODIFICATION DES DATES DU CHALLENGE**

Si les circonstances l'exigent, la Fondation se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le déroulement du parcours de formation et ce sans préavis ; La Fondation fera de son mieux pour en informer les participants dans les plus brefs délais.

#### **ARTICLE 10 : RESPONSABILITE**

La responsabilité de la Fondation ne pourra pas être engagée en cas de perturbations quelconques qui pourraient affecter le bon déroulement des formations.

- Toute participation au parcours de formation implique l'adhésion au présent règlement et à l'extrait de règlement.
- Toute fraude, tentative de fraude ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du challenge pourra entraîner l'éviction de son auteur.
- Tout retard, absence durant les formations devra être justifié au risque de prononcer l'éviction du participant.

La Fondation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou de toute autre perturbation pendant les formations du parcours « Monte Ta Boîte En Deux Mois ».

#### **ARTICLE 11 : RESPECT DU RÈGLEMENT**

Le participant s'engage à :

- Respecter le règlement du challenge ci-dessus
- Travailler en cohésion avec tout le monde
- Respecter les autres participants et le personnel

- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition
- Ne pas faire de bruit à l'extérieur du bâtiment et dans la cour pour ne pas déranger les voisins
- Ne pas fumer dans les locaux de l'entreprise et dans la cour
- Ne pas consommer l'alcool dans les locaux de CréActifs
- Ne pas faire rentrer des personnes extérieures au parcours
- Assister à toutes les formations, ou dans le cas contraire – justifier toutes les absences.

**NB** : Deux absences non justifiées = exclusion du parcours de formation « **Monte Ta Boîte En Deux Mois** »

**Tout manquement au règlement entraînera l'éviction du participant.**

## **ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES ET DROIT À L'IMAGE**

### *a. Confidentialité sur les informations attachées aux candidatures non-sélectionnées*

La Fondation et toute personne ayant accès aux candidatures déposées dans le cadre du présent challenge, s'engagent à conserver la confidentialité des informations relatives aux candidatures, autres que celles sélectionnées.

### *b. Communication autour des participants/gagnants*

Les participants consentent expressément à ce que leurs noms, prénoms et photographies puissent être mentionnés ou publiés par la Fondation.

Une telle utilisation ne donnera droit à aucun dédommagement ou aucune rémunération de quelque nature que ce soit autre que le bénéfice du prix décerné.

### *c. Données personnelles*

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant au parcours de formation est informé que la collecte et le traitement de certaines de ces données personnelles sont nécessaires pour y participer.

Ces données sont destinées à la Fondation et à ses partenaires.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification qu'ils peuvent exercer auprès de la Fondation à l'adresse mentionnée dans l'article 1.

Ce présent règlement sera disponible sur demande par e-mail (lea.magnani@creactifs.fr) et sur le site de la Fondation.